

sortes, *charrés*, ou charbonnés, en même temps que vous mettez la semence en terre. Toutes les récoltes qui suivront se trouveront saines et abondantes, et ne souffriront que peu de la sécheresse, du trop d'humidité, ou de la vermine."

Ceux qui ont essayé les *débris de végétaux noirs au feu*, comme engrais, ajoutent leur témoignage à celui de M. Barnes, en convenant que c'est un des meilleurs moyens d'engraisement. Il est beaucoup plus puissant, c'est-à-dire qu'il produira un bien meilleur récolte de légumes, ou plantes potagères quelconques, qu'une égale quantité de mêmes débris végétaux qui n'auraient pas été charbonnés ou réduits en charrée. La raison en paraît être que les débris végétaux charbonnés, (non carbonisés), se décomposent plus promptement que ceux qui ne le sont pas. Les matières terreuses mêlées aux débris végétaux qu'on charbonne, se saturent d'oxygène et d'acide carbonique, durant le procédé ; et ces matières terreuses, parmi lesquelles nous comprenons l'oxyde de fer qu'elles contiennent, donnent l'exécès de ces gaz aux racines des plantes qui croissent. De plus, les débris charbonnés déterminent la sécheresse, et conséquemment la chaleur du sol ; car, non seulement ces rebuts sont séchés par le procédé, mais leur mucilage et autres parties avides d'humidité, se décomposent, et il ne reste que les parties plus solides des plantes, qui sont aussi décomposées, mais plus tard, ou plus lentement, par la putréfaction. Les débris végétaux charbonnés ou à peu près réduits en cendres, la charrée, assèchent et échauffent le sol promptement, comme on s'en convaincra, si l'on met cette espèce de cendre en terre, dans les sillons, avec la semence. La terre, au-dessus de ces sillons, sera toujours plus séchée que les autres parties de la surface. — *Cottage Gardiner.*

CONGRÈS CENTRAL D'AGRICULTURE.

Dans notre dernier numéro, nous avons annoncé que le 10 février prochain, aurait lieu, à Montréal, un *Congrès Central Agricole* composé de MM. les Directeurs de la *Société d'Agriculture du Bas-Canada* et des présidents des sociétés d'agriculture des comtés de la province, et aujourd'hui, nous nous permettons de soumettre à nos lecteurs quelques réflexions appropriées à la circonstance.

Un congrès central d'agriculture est chose nouvelle pour le Bas-Canada, mais en Europe dans plusieurs Etats, et surtout en France, de pareilles institutions fonctionnent depuis long-

temps et opèrent de très grands biens en faveur de l'agriculture. Ces assemblées se composent ordinairement de délégués des différentes provinces de l'Etat et sont tenues sous la présidence d'un ministre (secrétaire général) ou autre personnage marquant du gouvernement.

Dans ces congrès, dont la durée est plus ou moins longue, suivant l'importance des matières urgentes à traiter, se discutent les plus grands intérêts du pays, les intérêts du sol. Chaque délégué, après avoir pris part à la discussion des intérêts généraux, représente les besoins de sa localité, et s'efforce d'obtenir de l'assemblée une délibération favorable à sa cause.

De pareilles assemblées ne peuvent faire des lois ni rendre des décrets, mais elles émettent des vœux, et ces vœux sont toujours favorablement entendus et accueillis par les gouvernements.

La cause de la création de ces congrès nous paraît très-rationnelle. Pour traiter des questions agricoles, il faut des hommes spéciaux, des agronomes, des praticiens ; or, la politique que la passion des partis domine toujours, empêchant le plus souvent que les provinces n'envoient à la législature des hommes capables d'apprécier les besoins agricoles du pays, on a pensé qu'il était indispensable de créer des assemblées d'hommes spéciaux, dont les lumières et l'autorité morale seraient d'un puissant effet sur les mesures gouvernementales. En Europe, l'agriculture n'est pas la seule industrie qui se mette en peine de discuter elle-même ses propres intérêts, le commerce, la marine, les manufactures, etc., ont aussi leurs conseils de prud'hommes, qui se chargent d'éclairer les gouvernements sur les besoins et les exigences de chacune de ces industries, et de proposer les mesures les plus favorables à leur développement et à leur succès.

Le pays doit donc rendre grâce à la *Société d'Agriculture du Bas-Canada* de l'heureuse idée qu'elle a eue d'imiter les vieilles sociétés dans une de leurs plus belles et plus utiles institutions, et le moyen le plus sûr de lui prouver que l'on a compris toute l'importance de cette création est de s'empreser d'assister à la réunion.

L'importance des matières qui y seront traitées nous donne la mesure de l'intérêt que tout le monde doit prendre au congrès du 10 février ; car, si nous sommes bien informés, il ne s'agit de rien de moins que de l'organisation de l'enseignement agricole, dans toute l'étendue de la province. — Première question.

A ce sujet nous dirons que la *Société d'Agriculture du Bas-Canada*, a déjà fondé un institut agronomique qui a commencé à fonctionner